



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Mercredi 30 octobre 2024
Délibération n° 2024-21**

Administrateurs présents :

Max Roustan - Christophe Aberlenc – Gilbert Albini - Jean-Claude Auribault – William Balez – Max Bordary – Daniel Canal – Dominique Fontanille - Richard Hillaire – Florian Laroche – Cédric Marrot - Pierrette Paez – Marie-Christine Peyric - Bernard Saleix – Nordine Sekarna – Yves Tourvieille -

Absents excusés :

Jean Marie Bridier avec pouvoir à Richard Hillaire
Julie Lopez-Dubreuil avec pouvoir à Bernard Saleix
Michèle Veyret avec pouvoir à Yves Tourvieille

Absents :

Christophe Rivenq
Jean-François Durand-Coutelle
Khadra Khamari

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Thierry Spiaggia – Directeur Général
Cédric Veyrenc - Directeur Général Adjoint
Laurine Barthès - DDTM Nîmes
Joris Philip – Secrétaire CSE OPH

Assistaient également à la séance :

Ysabelle Castor, Pauline Strasman, Patrick Ponge.

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2024-21 ci-annexé, décide avec 18 voix pour et 1 abstention :

-D'autoriser le Directeur Général à admettre en non-valeur, les sommes en annexe, pour un montant global de 148 108.93€.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Thierry SPIAGGIA